

**PRESENTS** : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

**EXCUSES** : M. FOURNIER Ernest pouvoir à M. PINEY Henri, Mme MALLOT Birgid pouvoir à Mme DONZE Dominique, Mme PEREZ Dominique pouvoir à Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. CHAUMONT Éric, Mme JOUANNET Martine, M. MASSON Raymond

Mme DONZE D. a été élue secrétaire de séance.

En raison du retard de M. CHANEL, l'ordre du jour va être modifié dans sa chronologie.

Pour le compte rendu de la réunion du 06 mai 2010, M. ALLIOD souhaite savoir qui bénéficiera de la prime donnée à l'apprentie ? M. le Maire lui répond qu'il s'agit de Mlle RODRIGUEZ. Après examen, le compte rendu **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois de mai sont examinées.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur le « nouveau local communal », il lui est répondu qu'il s'agit des ateliers municipaux.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour l'acquisition d'un siège de balançoire pour 119 €H.T., pour le remplacement d'une lampe au stade pour 275.12€H.T., pour l'acquisition d'un cumulus pour 428.81€H.T., pour la fourniture de livrets de mariage pour 375€H.T., pour la réalisation de bicouche blanc pour 5 832€H.T., pour la fourniture d'extincteurs à la bibliothèque pour 155.59€H.T., pour la réalisation de trous sur les bas côtés de la Route d'Avouzon pour 3 150€H.T., pour le remplacement d'un mât d'éclairage accidenté pour 1 535.12€H.T. et pour le remplacement du modem de l'école pour 66€H.T.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la délégation de compétences du conseil municipal à son profit, il a choisi Maître DEYGAS pour représenter la commune dans l'instance qui l'oppose à la S.A.R.L. REVERCHON.

### **I – ROND POINT DU MARAIS NORD – LOT N°3 – DECISION DE POURSUIVRE N°2**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'intégrer au marché du lot N°3 une augmentation quantitative des prestations à réaliser liée à :

- La reprise du marquage au sol qui s'est effacé prématurément pendant l'hiver,
- La création d'un trottoir entre le giratoire et l'entrée SEMCODA.

Le montant de ces travaux supplémentaires a été fixé à la somme 5 898.80€HT, soit 1.37 % du montant du marché initial.

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer ces prestations complémentaires au marché par décision de poursuivre N°02.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, approuve la décision de poursuivre N°2 fixant le nouveau montant du marché du groupement BOUHEY TP/SOCAFL à la somme de 435 192.90€H.T.

### **II – CARRIERE – ETUDE POUR LA REHABILITATION – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Mme ALLAINGUILLAUME informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de trois cabinets spécialisés pour la réalisation d'une étude opérationnelle de réhabilitation écologique de la carrière. Dans ce cadre, seule l'entreprise CERE a établi une proposition dont le montant s'élève à 13 420€H.T.

Après analyse, cette offre est conforme au cahier des charges pour le Parc Naturel Régional du Haut Jura et correspond au budget estimé.

M. ALLIOD souhaite savoir quand devra commencer cette étude, il lui est répondu que dans tous les cas, l'étude doit débiter en 2010 pour bénéficier des subventionnements possibles.

M. ASSENARRE souhaite savoir si la réhabilitation de la carrière Dubouchet est aussi prévue. Il lui est répondu que ce n'est pas prévu étant donné son caractère de dangerosité moins affirmé.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte la proposition de l'entreprise CERE.

### **III – ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES**

Mme DONZE présente aux conseillers les propositions établies par la commission conjointe culture et finances pour les participations, cotisations (obligatoires) et subventions à accorder aux associations.

Elle informe l'Assemblée que pour les associations médico-sociales, le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) a établi une proposition de liste favorisant les associations qui travaillent sur le Pays de Gex.

Les critères de sélection sont expliqués.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si l'Amicale des Sapeurs Pompiers a bien fourni son bilan, il lui est répondu que oui.

Mme DONZE informe le Conseil que la demande faite par l'Association Sportive Saint Genis Ferney Crozet d'une subvention exceptionnelle pour permettre de rétribuer les entraîneurs bénévoles n'a pas été retenue par la commission.

Mme DONZE explique pourquoi la somme versée au COSEC augmente sensiblement, cette dernière étant liée au nombre croissant d'enfants et à la participation par enfant qui a augmenté.

De même, une subvention exceptionnelle est proposée pour le Kayak Gessien, les enfants de l'école utilisant le matériel de cette association.

M. VUAILLET s'interroge sur les subventions versées aux maisons familiales rurales, il lui est expliqué qu'il s'agit d'une somme par enfant de la commune scolarisé dans un cursus de formation professionnelle.

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions faites par la commission.

#### **IV – CANTINE GARDERIE – REGLEMENT - ADOPTION**

Mme DONZE explique que les changements dans le mode de fonctionnement de la cantine nécessitent d'apporter des modifications au règlement de la cantine-garderie.

M. SONNEMANN s'interroge sur les conséquences du non paiement, il lui est répondu que l'article 4 du règlement prévoit cette hypothèse.

Le règlement ainsi présenté est accepté à l'Unanimité par le Conseil.

Mme DONZE annonce qu'une réunion est prévue avec les parents d'élèves le 22 juin prochain pour les informer sur les nouvelles modalités de fonctionnement de ce service.

#### **V – VEHICULE ELECTRIQUE - ACQUISITION**

M. le Maire présente à l'Assemblée un devis de l'UGAP pour la fourniture d'un véhicule électrique affecté aux services techniques de la commune. Le coût de ce véhicule s'établit entre 18 000 et 19 000 €H.T.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si les agents communaux ont été impliqués dans le choix des éléments à mettre en place, il lui est répondu que oui.

Mme DONZE souhaite faire une déclaration au nom de Mme MALLOT. Cette dernière estime que le coût de ce véhicule avec les options est trop élevé. Elle s'interroge sur la réelle nécessité d'un tel véhicule pour la commune. L'électricité en France étant majoritairement issue du nucléaire, Mme MALLOT pense qu'un véhicule au diesel pourrait aussi bien convenir.

M. ALLIOD fait part de son intention de s'abstenir sur ce vote, il estime avoir proposé des solutions certes plus chères mais plus polyvalentes.

Le Conseil, par onze voix pour, deux abstentions (Messieurs ALLIOD et SONNEMANN) et une opposition (Mme MALLOT) accepte l'acquisition d'un tel véhicule.

#### **VI – CIMETIERE – REPRISE D'EMPLACEMENTS EN TERRAIN COMMUN - DEVIS**

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de relever les tombes mises en place en terrain commun. Pour ce faire, un devis a été sollicité auprès des Pompes Funèbres.

#### **20h55: Arrivée de M. CHANEL**

Une seule proposition ayant été reçue, M. le Maire procède à sa présentation, le coût s'établit à 20 390.32€T.T.C.

M. ALLIOD s'interroge sur la destination des ossements recueillis. Il lui est répondu que cette décision appartient à la commune après consultation des familles.

M. VUAILLET s'interroge sur l'éventuelle nécessité d'une extension du cimetière.

Le conseil, à l'Unanimité, accepte le devis présenté et autorise M. le Maire à le signer.

#### **VII – ROUTE FORESTIERE DU PAYS DE GEX – ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE**

M. ASSENARRE présente ce projet au Conseil.

Il rappelle qu'une étude préalable a été financée par 13 communes gessiennes sur le devenir de la route forestière du Pays de Gex. La rédaction du projet de statuts prévisionnels étant dans sa phase de construction, il est nécessaire de fixer la délimitation, le périmètre syndical et le mode de répartition des dépenses pour permettre la mise en place d'une voie continue de Gex à Collonges appartenant à l'ASA. Ceci nécessite l'intégration de deux tronçons communaux sur Crozet et Farges qui seront intégrés dans la gestion de l'ASA mais qui resteront propriété de ces communes, ces dernières devant entretenir le goudron mis en place sur ces voies.

Les accès à cette voie forestière resteront propriété communale.

M. ASSENARRE présente le périmètre de l'ASA ; ce dernier étant constitué exclusivement par les parcelles situées au dessus de la Route Forestière.

M. BARBIER se demande pourquoi l'entretien des tronçons goudronnés communaux n'est pas réalisé par l'ASA. Il lui est répondu que ceci est lié à l'absence de subvention pour le goudronnage dans le cadre de l'ASA.

Pour un total estimé de 62 000 €de travaux par an., le coût pour la commune s'élèverait à environ 5 000 €hors subvention.

M. BARBIER s'interroge sur l'entretien des parties goudronnées des voies d'accès non intégrées dans l'ASA, il lui est répondu que chaque utilisateur devra participer au financement de ces travaux à hauteur des volumes de bois sortis par l'accès utilisé.

M. VUAILLET souhaite connaître le devenir de ce projet si une des communes n'est pas d'accord, il lui est répondu que cette opposition peut remettre en cause l'ASA.

Le Conseil, à l'Unanimité, approuve le principe de constitution d'une ASA.

#### **VIII – VENTE DE BOIS – PRIX DE RETRAIT**

M. le Maire propose :

- de fixer le prix de retrait pour la parcelle 09 à 53 €/le M<sup>3</sup>.

#### **IX – TERRAINS FONTAINE SUCREE – POINT SUR LES PROPOSITIONS**

M. le Maire informe l'Assemblée que suite au dernier Conseil Municipal, différentes propositions ont été faites aux investisseurs potentiels. Messieurs CHEVILLARD et ABIDALLAH ont donné leur accord.

Les dossiers vont dès à présent être envoyés au notaire de la commune pour mise en place des promesses de vente. Les travaux doivent débiter au mois de Septembre 2010.

#### **X – COMPTE DE GESTION 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

## **XI – COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

M. le Maire présente les comptes administratifs 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2009, **du BUDGET GENERAL**, arrêté comme suit :

<b>BUDGET GENERAL</b> : Excédent Fonctionnement	472 554,24
Déficit Investissement	55 620,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2009, **BUDGET ANNEXE BOIS**, arrêté comme suit :

<b>BOIS</b> : Excédent Fonctionnement	51 057,74
Déficit Investissement	9 374,52

Le Conseil Municipal, par quatorze voix pour et une abstention (M. Alliod)

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2009, **BUDGET ANNEXE CENTRE VTT**, arrêté comme suit :

<b>VTT</b> Excédent fonctionnement	43 415.07
Déficit Investissement	13 668.95

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2009, **BUDGET ANNEXE ZAE**, arrêté comme suit :

<b>ZAE</b> Excédent fonctionnement	1'293,50
------------------------------------	----------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2009, **BUDGET ANNEXE ZAE FONTAINE SUCREE**, arrêté comme suit :

<b>ZAE FONTAINE</b> Résultat de clôture 2009	0
--	---

## **XII – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2009,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2010, approuvant le compte administratif de l'exercice 2009, et dégageant les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	472 554.24
Déficit d'investissement	55 620.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter en section

<b>Investissement</b> : Article 001 Déficit d'investissement reporté	55 620
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	472 554

**BUDGET ANNEXE BOIS** : Résultats exercice 2009

Déficit investissement	9 374.52
Excédent fonctionnement	51 057.74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter en section

**Fonctionnement**:

Article 001 – Excédent fonctionnement reporté	41 682
---	--------

**Investissement**

Article 001 – Déficit d'investissement reporté	9 375
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	9 375

**BUDGET ANNEXE CENTRE VTT** : Résultats exercice 2009

Déficit investissement	13 668.95
Excédent de fonctionnement	43 415.07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par quatorze voix pour et une abstention (M. Alliod),

**DECIDE** d'affecter en section

**Fonctionnement**

Article 001 Excédent fonctionnement reporté	29 746
---	--------

**Investissement**

Article 001 Déficit investissement reporté	13 669
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	13 669

**BUDGET ANNEXE ZAE** : Résultats exercice 2009

Excédent Fonctionnement	1'293
-------------------------	-------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter en section

**Fonctionnement** :

001 Excédent fonctionnement reporté	1 293
-------------------------------------	-------

## **XIII – SIEA – NOUVEAUX STATUTS**

M. CHANEL présente le projet de nouveaux statuts du SIEA à l'Assemblée. Il rappelle que la compétence de base est constituée par l'électricité en tant qu'autorité organisatrice du réseau de distribution, et cinq compétences peuvent lui être

déléguées de façon optionnelle ; l'organisation de la distribution du gaz, la gestion des réseaux de chaleur (compétence nouvelle), le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public (compétence nouvelle car totale), la mise en place et la gestion du réseau de fibre optique pour les communications électroniques, et le système d'information géographique.

M. CHANEL informe les conseillers qu'une fois les statuts validés, la commune devra choisir les compétences qu'elle souhaite déléguer au Syndicat.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces nouveaux statuts.

#### **XIV – AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEAUX – VALIDATION DES CHIFFRAGES – PHASE AVANT PROJET SOMMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et d'électricité dans le cadre du projet de l'enfouissement de la ligne HTA entre Crozet et Thoiry par ERDF.

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Direction Villeneuve Sergy » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	12 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 200 €
- Participation de la Commune :	10 800 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Direction Villeneuve Sergy » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	52 000 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	7 800 €
- Récupération de TVA :	8 518 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	35 682 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Chemin des Chênes » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	21 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	2 100 €
- Participation de la Commune :	18 900 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Chemin des Chênes » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	46 000 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	6 900 €
- Récupération de TVA :	7 535 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	31 565 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « le long de la RD N°89 direction Villeneuve » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	25 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	2 500 €
- Participation de la Commune :	22 500 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Les Rojuts » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	32 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	3 200 €
- Participation de la Commune :	28 800 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Les Rojuts » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	48 000 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	7 200 €
- Récupération de TVA :	7 862 €

- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex :	32 938 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Bas Longets » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	19 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 900 €
- Participation de la Commune :	17 100 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Bas Longets » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	40 000 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	6 000 €
- Récupération de TVA :	6 552 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex :	27 448 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

M. CHANEL informe les conseillers qu'à ce total de 98 000 € doit se rajouter le coût de l'éclairage public.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la possibilité d'aménager les accotements objets des travaux pour permettre la mise en place de trottoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** ces plans de financement pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et du réseau basse tension et autorise M. le Maire à les signer.

### **XV – PLACE DE LA FRUITIERE – PROJET D'AMENAGEMENT**

M. le Maire rappelle aux conseillers le projet d'aménagement de la Place de Villeneuve. Il indique que pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons sur cette zone, il serait judicieux de compléter ceci par un aménagement de sécurité sur la route de la Montagne qui idéalement se positionnerait sur la parcelle E 988. Dans ce cadre, il présente un projet d'aménagement de la zone.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide le principe d'aménagement de la voirie sur la route de la Montagne, le Chemin de la Cote et la Place de la Fruitière.

### **XVI - RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **Commission travaux – M. PINEY remplaçant M. FOURNIER absent :**

- Réfection route de la Thène et d'Harée: des devis ont été sollicités, une demande d'aide a été faite auprès du Syndicat Mixte des Monts Jura pour financer ce projet.
- Matériel ateliers municipaux : des devis ont été sollicités pour l'acquisition d'une souffleuse et d'un taille- haie.
- Relais Crozati : des devis pour la réfection des plafonds, la réfection de l'éclairage et du système de sécurité incendie ont été sollicités.
- Eclairage terrain de tennis : des devis pour le changement des ballasts ont été sollicités.
- Arrosage du terrain de football : des devis ont été présentés.
- Cloison phonique bureau assistante sociale : le devis de la société Poncet Confor Decor s'élevant à 1 075.83 €H.T. a été accepté.
- Réfection des huisseries de l'école : les devis présentaient par l'entreprise Léger ont été acceptés, coût 3 900 €
- Extension du bâtiment des associations: une subvention de l'état au titre de la dotation globale d'équipement a été attribuée.

#### **Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :**

- Ecole : 233 élèves sont inscrits pour la rentrée 2010, ce nombre dépasse le seuil de création de la 9<sup>ème</sup> classe. Un courrier a été envoyé à l'Inspection Académique pour soutenir l'ouverture de cette 9<sup>ème</sup> classe.
- Cantine : une réflexion est à mener sur l'extension du bâtiment, le fonctionnement en mode self doit être effectif dès la rentrée 2010/2011.

#### **Commission Urbanisme – M. BARBIER :**

Déclaration Préalable de mai:

- DP M. Mme Scherrer, s/c Dupont Bernard, 483 rue du Jura. Division de terrain. Pas d'opposition, le 4/05/10.
- DP M. Mme Lachaux Marcel, 43 route de Flies. Création de 2 velux sur véranda. Pas d'opposition. Accord tacite le 16/05/10.
- DP M. Mme Paoli Bernard, 203 route du Marais. Ouverture et pose d'une porte d'entrée. Pas d'opposition. Accord tacite le 22/05/10.
- DP M. Vankerberghen Patrick 19 impasse du Perchet. Fermeture du balcon par des baies vitrées. Pas d'opposition. Accord tacite le 27/05/10.

Permis de construire de mai:

- PC SCI Léman Construction. Lotissement « les jardins d'hiver » lot 7. Construction de 4 logements répartis dans 2 villas. Permis refusé le 25/05/10.
- PC Centre culturel des Musumans. Marais de Crozet. Création d'un centre culturel musulman. Permis refusé le 25/05/10.

### **Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :**

- Plan local de déplacement: présentation au public le 02 juin 2010, peu de remarques faites par la population.
- Alpages : un important travail est actuellement mené par la commission environnement de la communauté de communes et le conservatoire régional des espaces naturels.
- Zone des Bas-Monts : une rencontre a lieu le 15 juin à 14heures, rendez-vous sur le parking de la Télécabine, en cas de pluie cette rencontre sera reportée au 17 juin.
- Marquage : des bandes pointillées franchissables en l'absence de piétons, ont été mises en place au Chemin des Borgeats afin de sécuriser et délimiter le cheminement pédestre.

**23h15:** Départ de M. DEQUENNE pour raisons professionnelles

### **XVII – DIVERS**

#### 1. Informations diverses :

- Conseil communautaire : les comptes administratifs ont été votés, le plan local de l'habitat a été voté avec des modifications dont le subventionnement des PLS qui sera revu, une étude sur la gestion globale des eaux usées et des eaux pluviales va être menée et une étude sur le patrimoine remarquable des différentes communes a été présentée.
- Enquête SAFER: pas d'information complémentaire.
- Fête de l'Oiseau à Saint-Genis-Pouilly : l'ensemble du Conseil Municipal est invité.
- Contentieux Chevassus : plaidoiries fixées au 30 septembre 2010.
- SDIS : changement du logiciel de gestion de l'alerte dans la nuit du 08 au 09 juin.
- Alignement trottoirs Villeneuve : les discussions avancent.

Séance levée à 23h33